

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	10^{ème}
Nom de site		Numéro	T15712
Adresse du site	20, rue Alibert	Hauteur	R+5 (22.90m)
Bailleur de l'immeuble	Social SIEMP	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout 700 MHz sur un site existant 2G/3G/4G + réservation antenneaire		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			oui

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	05/08/2013
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	30/03/2020
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	15/06/20
Historique et contexte	

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'Etat, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.		
Détail du projet	Renforcement des fréquences (ajout 700MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 0, 120 et 250°.		
Distance des ouvrants	5m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	<i>Entre 3 et 8°</i>
Estimation	0° < 2V/m - 120° < 3V/m - 250° < 4V/m	Vis-à-vis (25m)	R+5 (240°)
Divers			

Incidence visuelle

Intégration antenneaire	Ce projet consiste à remplacer les 3 antennes existantes de 2m par des antennes de 2m afin d'y ajouter une fréquence supplémentaire. 3 antennes inactives en réserve seront aussi ajoutées
Zone technique	Les modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair seront placés en pied d'antennes et seront donc invisibles depuis la rue.
Hauteur antennes/sol	26.30m

Date : Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

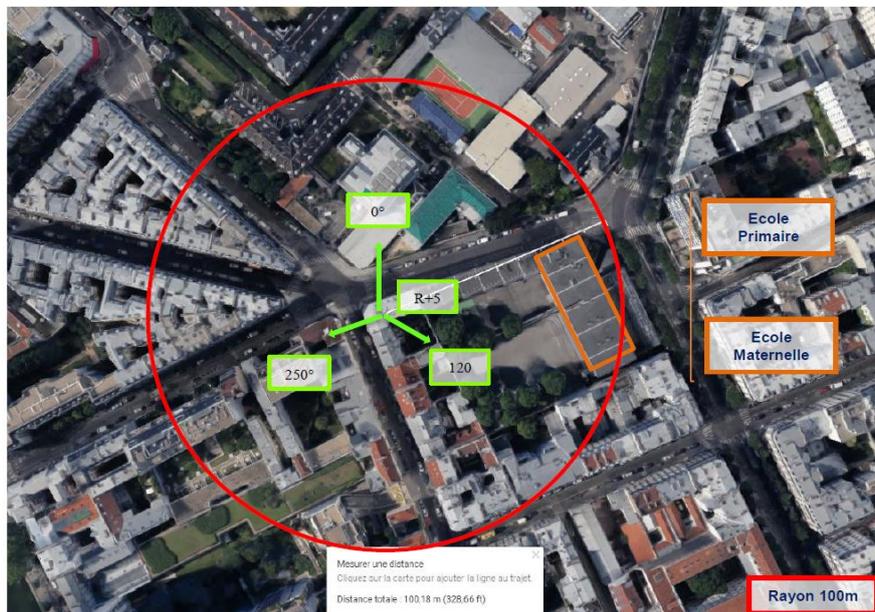


Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes

Nom et type	Adresse	Hauteur	principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	antenne la plus proche	niveau maximum de champ reçu, en V/m
Collège Municipal	159 Avenue Parmentier	R+3	Oui	95m	Inférieur à 1V/m
Ecole Élémentaire	159 Avenue Parmentier	R+3	Oui	95m	Inférieur à 1V/m
Ecole Maternelle	155 Avenue Parmentier	R+3	Oui	95m	Inférieur à 1V/m

*lobe limité à 3 dB/ puissance maximale

Localisation des établissements particuliers dont l'emprise est située dans un rayon de 100 m de S2

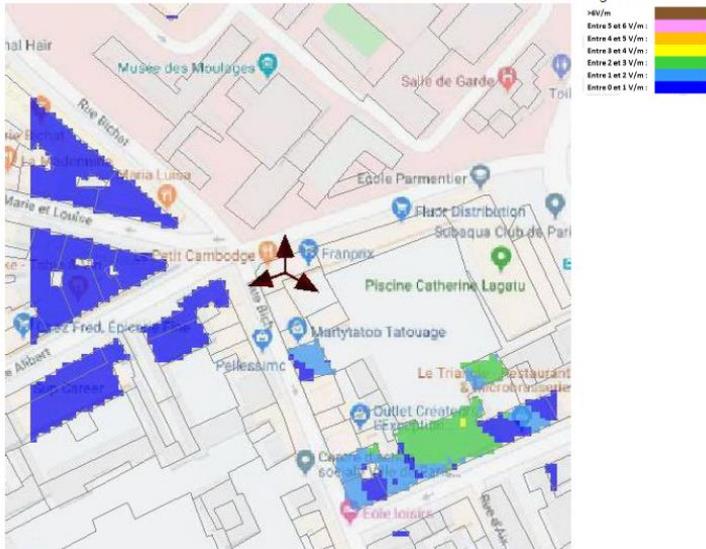


Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte

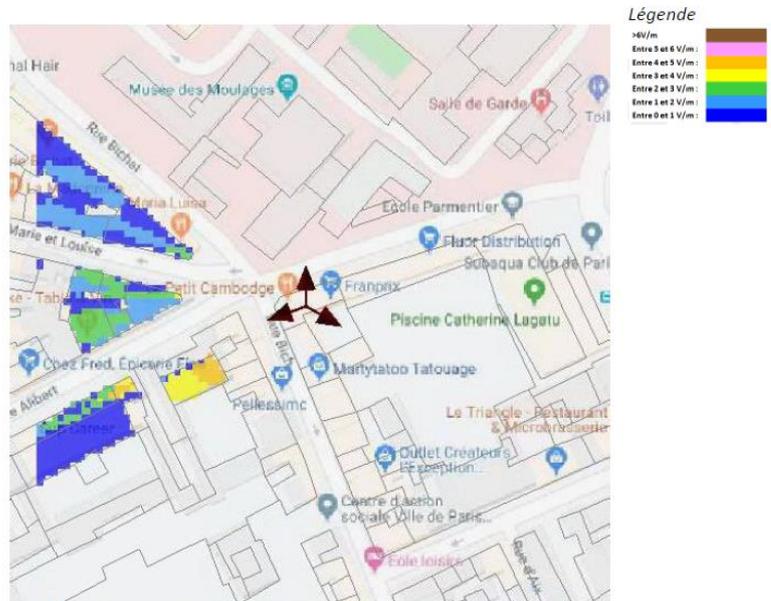
V/m. La hauteur correspondante est de 19,5 m.



LA SIMULATION EST CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

c. Azimut 250°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 250°, le niveau maximal calculé est compris entre 4-5 V/m. La hauteur correspondante est de 22,5 m.



[Fond de carte (Google Roadmap), source : Google]
[Logiciel de simulation : Atoll Radio]

c) Conclusions

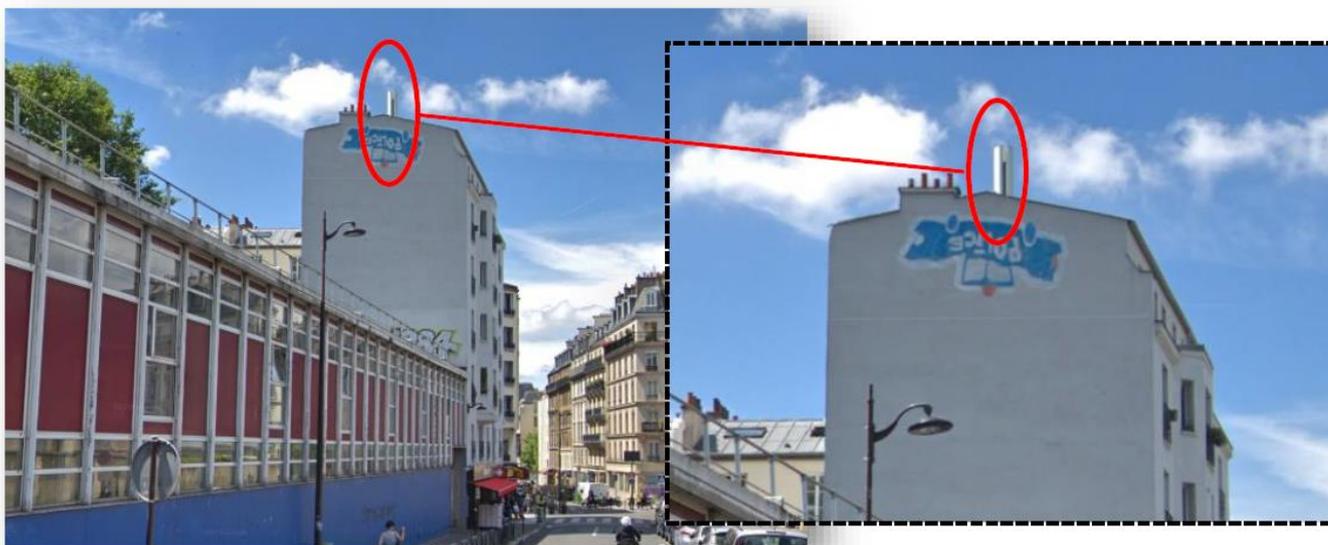
Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 250°
Niveau maximal	entre 2-3 V/m	entre 3-4 V/m	entre 4-5 V/m
Hauteur	16,5 m	19,5 m	22,5 m

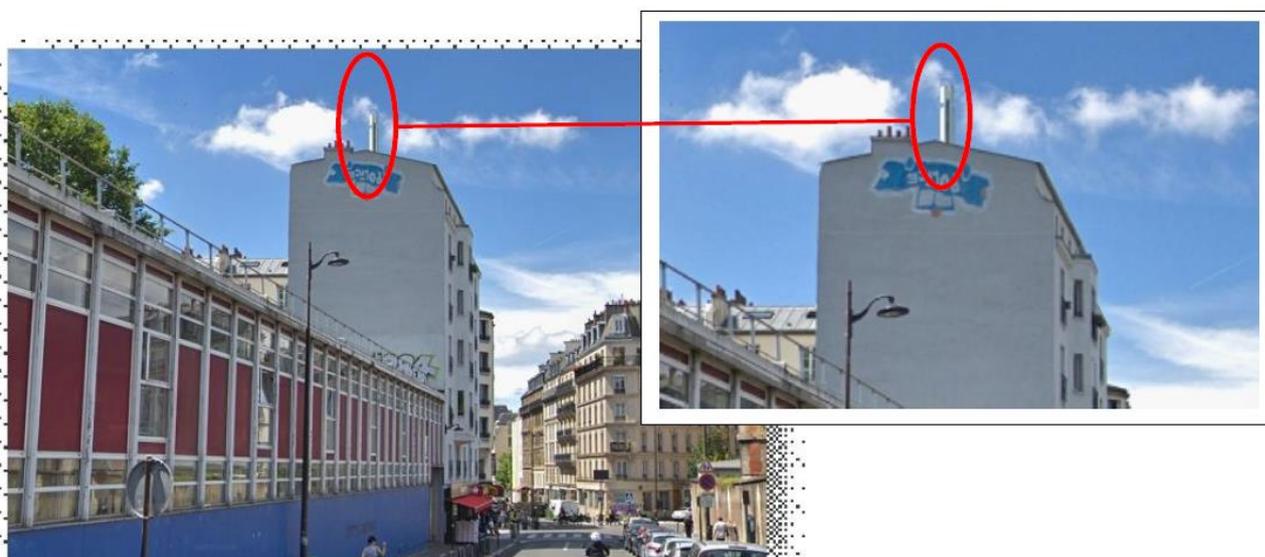
Les niveaux calculés dans les EPS, à 1,5 m de hauteur sont inférieurs à 1 V/m.

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



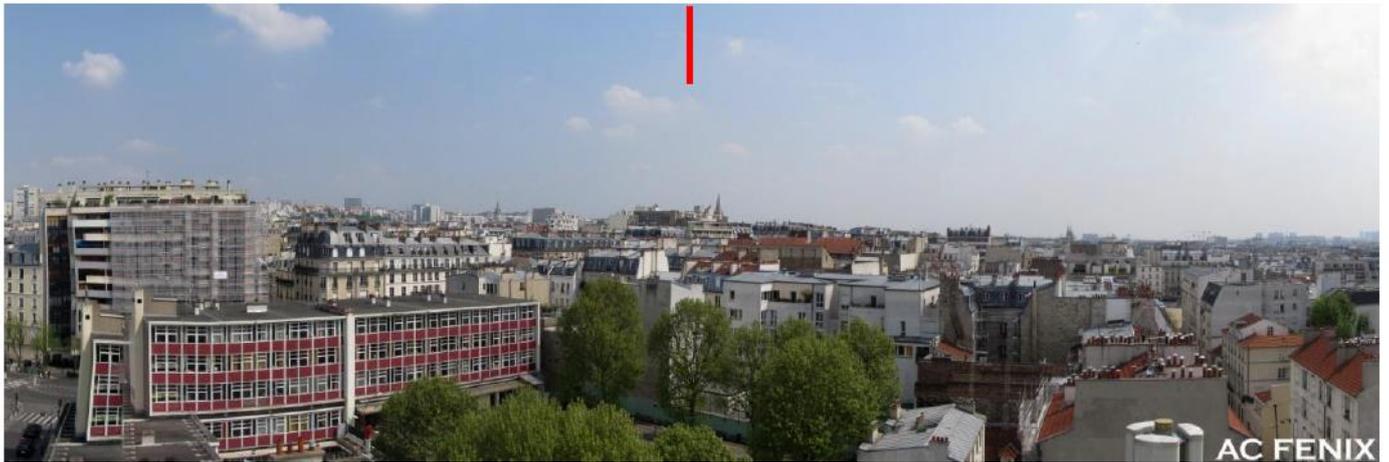
Etat projeté :



Vue des Azimuts



S2 Azimut 120 ° :



S3 Azimut 250 ° :

